

10.03.2025

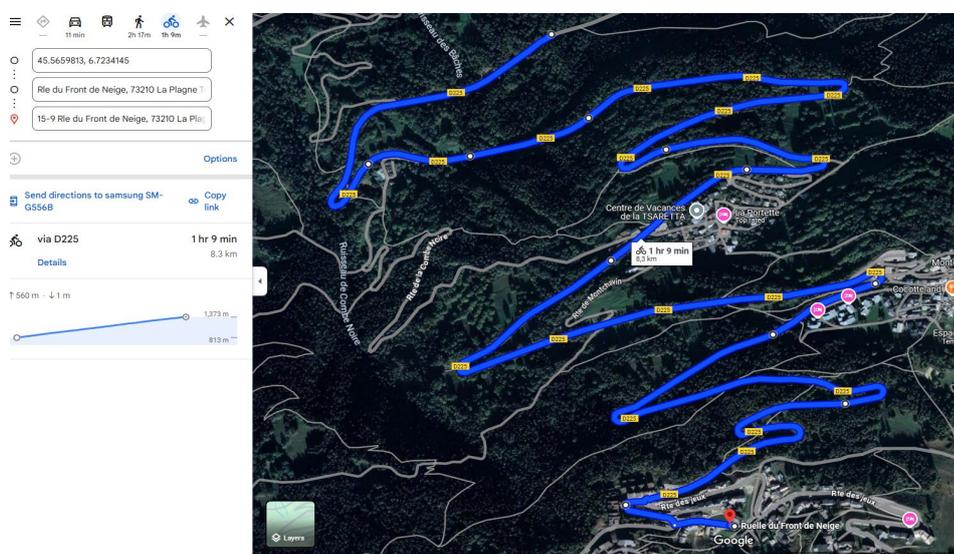
**RÈGLEMENT SPORTIF ET CONDITIONS
GÉNÉRALES DU DUATHLON DU MARDI 29
JUILLET 2025**

1. Préambule

- L'office de tourisme de La Plagne Montchavin-Les Coches organise un duathlon le mardi 29 juillet 2025.
- L'épreuve est constituée de deux disciplines : le vélo de route et la course à pied.

2. Parcours

- L'épreuve débute à la première aire de chaînage de la départementale D225 en direction de Montchavin-Les Coches. À la suite du départ, les participants suivent la départementale en passant par les villages de Montorlin et Montchavin, avant de se diriger vers la ligne de départ/relais des traillieurs au pied de la télébuffette des Coches. Les cyclistes ne dévieront pas de la route principale durant l'intégralité de la phase de cyclisme. Les traillieurs emprunteront après cela un chemin balisé qui formera une boucle avec de 2 tours avant de revenir au pied de la télébuffette pour la fin de la course.
- L'aire de transition placée donc au pied de la télébuffette prendra en charge la gestion des arrivées et départ des groupes relais, duos et des coureurs solo participant à l'ensemble des disciplines. Des couloirs seront mis en place pour assurer le bon déroulement des transitions de disciplines et des boxes pour changer d'équipements seront également installés.
- Caractéristiques vélo :
 - 560 d+ ; 2 d-
 - 813 m – 1373 m ; 8.3 km



- Caractéristiques course à pied :
- 3,4 kilomètres par boucle, 150 d+, 1373 – 1484
- Boucle avec 2 tours.
- Départ et arrivée identique

3. Chronométrage

- Les organisateurs assureront le chronométrage de la course nécessaire à la remise des prix.
- Le chronométrage concerne tous les participants et permettra un classement scratch dans toutes les catégories.

4. Programme

- Récupération des dossards pour la partie vélo à l'aire de chainage de la montée de Montchavin à compter et 17h30 et pour la partie course à pied (trail et relayeurs) à compter de 17h30 au pied de la télébufette.
- Le RDV à lieu à 17h30 à la première aire de chainage de la départementale D225 en direction de Montchavin-Les cochés (voir le plan détaillé) pour les cyclistes et les participants aux deux disciplines. 17h30 également pour les traileurs au pied de la télébufette.
- Double départ à 18h00 avec les cyclistes et les traileurs solos. Seuls les relayeurs placés au pied de la télébuffette attendent leur binôme.
- RDV à 17h30 au pied de la télébuffette des Cochés pour les relayeurs.
- Fin du retrait des dossards à 17h50
- 21h15 Remise des prix
- 21h30 fin de l'évènement

5. Barrières horaires, contrôles et abandons

- Pour les cyclistes, la barrière horaire d'arrivée aux Cochés est : 19h30
- Pour les traileurs et les relayeurs aux deux disciplines, 1ère boucle : 20h15, 2ème boucle : 21h00
- Les participants sont libres d'abandonner quand bon leur semble à condition de prévenir les organisateurs responsables.
- Les signaleurs font office de point de contrôles.

6. Modalités inscription - annulation

- L'épreuve est ouverte à tous les participants à partir de 16 ans, et est réalisable de 5 manières différentes au choix :
 - Vélo seulement
 - Trail seulement
 - Vélo et course

- En relais (l'un fait la partie vélo et le second participant la partie course à pied) - En coopération (tous ensemble)
- Les jeunes de moins de 18 ans doivent être en possession d'une autorisation parentale.
- Pour s'élancer sur le parcours, il faudra avoir 16 ans révolus.
- Les participants devront obligatoirement confirmer de quelle manière ils participeront à la course avant 12h le jour de l'évènement.
- L'épreuve est gratuite et comprends l'organisation et le ravitaillement en fin de course.
- Les participants sont priés de s'inscrire au prêt de l'organisation au plus tard le mardi 29 juillet, soit le jour de la course, à 12h.
- Les participants sont libres d'annuler leur inscription au plus tard le lundi 28 juillet à 16h.

7. Pandémie

- Dans le cadre de la lutte contre la propagation de virus pouvant survenir, notre manifestation peut être soumise à plusieurs contraintes et restrictions : un protocole « pandémie » peut être établi par l'organisation selon les restrictions en vigueur à la date de l'évènement. Ce protocole sera disponible sur la page web de l'évènement. Lors de l'inscription le participant s'engage à respecter les règles de ce protocole et à communiquer ces règles à tous ses accompagnants. Le non-respect de ces règles de la part des accompagnants peut engendrer la mise hors course immédiate du coureur par la direction de course.

8. Handisport

- Les personnes à mobilité réduite sont les bienvenues au sein de l'évènement.
- Comme pour le reste des participants, les personnes à mobilité réduite sont priées de fournir un certificat médical de non-contradiction à la pratique sportive.

9. Consignes et sécurité

- Des dossards seront distribués par les encadrants à l'arrivée des participants. Ils doivent être visibles en toute circonstance et accompagnés d'un marquage couleur fourni par les organisateurs.
- Attention à bien respecter les horaires de récupération des dossards sous peine de ne pas pouvoir participer à l'épreuve. Le retrait des dossards se fait de préférence avant 17h50 le jour de la course. Lieu de récupération à définir : OT des Coches
- Aucune route ne sera bloquée pour l'évènement.
- Les participants s'engagent à respecter le code de la route sous peine de disqualification ou d'interdiction de poursuivre l'épreuve.

- La course sera balisée par des panneaux aux couleurs de la Plagne Montchavin-Les Coches.
- Les cyclistes seront accompagnés d'une voiture d'ouverture et balais afin d'assurer la bonne visibilité du peloton.
- Des signaleurs seront postés sur le parcours de course à pied pour accompagner les participants et seront reconnaissables par leur chasuble ou autre équipement de signalisation.
- L'organisation prendra toutes les dispositions nécessaires pour la sécurité et l'organisation de cette épreuve.
- Les dossards devront être placés à l'avant des coureurs et sur l'avant des guidons des cyclistes afin de permettre la bonne visibilité des numéros.

10. Assurance

- Les participants sont tenus d'être en possession d'une assurance responsabilité civile. Il est rappelé qu'en cas d'évacuation sanitaire (ambulance, hélicoptère, ...) ou en cas de dommages corporels, ces frais seront à la charge du participant s'il n'est pas assuré.

11. Matériels

- Le port du casque est obligatoire pour la partie vélo de route.
- Chaque participant devra être autonome en eau et en nourriture.
- Le port de tenues adaptées à la pratique sportive est obligatoire : chaussures et vêtements de cyclisme, chaussures de running, vêtements de courses
- Pour les cyclistes, vélo non motorisé exclusivement.
- Lunettes et casquettes sont conseillées.
- Le concurrent s'engage à justifier de ses aptitudes physiques à réaliser une épreuve sportive, le "duathlon" (certificat médical datant de moins d'un an).
- Pas de voiture au départ de la partie cyclisme ainsi qu'au pied de la télébuffette.
- Prendre ses dispositions en termes de place de parking.

12. Protection de l'environnement

- Les participants sont tenus d'adopter une attitude irréprochable quant au respect de l'environnement et des lieux.
- Tout jet de déchet ou abandon de matériel entraînera la mise hors-course du participant.

13. Mise hors course

- L'absence de dossard, la falsification de dossard, le non-respect de l'itinéraire, l'absence partielle ou totale d'équipement obligatoire et les retards au départ sont des motifs de mise hors course.

- Les organisateurs se réservent le droit de refuser les personnes ne respectant pas les consignes ou ne faisant pas preuve d'un comportement respectueux.

14. Contrôle antidopage

- Le dopage est strictement interdit sur l'ensemble de l'événement.
- Les organisateurs se réservent le droit de demander à n'importe quel participant de passer un test d'antidopage.
- En cas de retour positif du dit-test, le compétiteur sera mis hors course et ne sera plus invité à participer à d'autres événements sportifs proposés par l'Office de Tourisme.

15. Classement

- Un classement aura lieu selon ces modalités :
 - Scratch vélo
 - Scratch trail
 - Scratch duo et relais
 - Scratch total solo
- Le podium sera récompensé avec des goodies de l'Office de Tourisme.
- La remise des prix aura lieu à 21h15.

16. CNIL - Commission nationale de l'informatique et des libertés

- Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Elles sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Ceux-ci sont susceptibles de recevoir par mail des informations concernant l'épreuve pour laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données pour la gestion des newsletters. Elles sont conservées pendant une durée maximale de 3 ans et sont destinées exclusivement à l'Office de Tourisme de la Plagne | Montchavin-Les Coches. A l'issue de l'événement, les informations liées à votre prestation sportive (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) peuvent être publiées sur le site de l'événement. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par mail à l'adresse Infos.montchavin@la-plagne.com, ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé au 3 rue des pommiers - 73210 Montchavin.

17. Engagement / Acceptation des risques/ Renonciation à recours

- Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. En considération de mon inscription et de ma participation à cette manifestation :
 1. Je m’engage à respecter strictement les règles de sécurité et les obligations relatives à l’utilisation du site sur lequel se déroule la manifestation sportive dénommée «duathlon», portées à la connaissance de tous les participants ;
 2. Je m’engage sur l’honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d’arrivée ;
 3. J’atteste sur l’honneur ne pas avoir de contre-indication de santé relative à la pratique du vélo de route et de la course à pied, tant en loisir qu’en compétition. Je renonce donc à tout recours contre l’organisateur en cas d’absence de présentation de certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive en compétition ; je décharge l’organisation et chacun de ses préposés de toute obligation ou action relatives aux blessures, même mortelles, que je pourrai subir ;
 4. Je participe à cette manifestation sportive dénommée « duathlon » de mon plein gré et en toute connaissance de cause de tous les risques et dangers auxquels je m’expose. Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques que ce soit avant, pendant ou à l’issue de l’événement et ce sans limitation ; ces risques incluent notamment les accidents et/ou la maladie (en cas de blessures, incapacité, invalidité et décès) ; je renonce à recours contre tout autre participant pour tout accident lié à la pratique sportive ;
 5. Conformément à l’article L321-4 du Code du Sport, j’ai la possibilité d’assurer les accidents corporels (frais médicaux, invalidité permanente totale ou partielle, décès) auxquels la pratique sportive de la course nature à pied et du cyclisme de route m’expose. Je renonce à toute action ou recours en cas de défaut de conseil ou d’insuffisance ; si je ne m’assure pas, je comprends que j’assume financièrement en cas d’accident ou maladie tous les frais médicaux et les pertes de revenus en cas d’incapacité ou invalidité ; J’ai lu attentivement le présent document, je le comprends entièrement et je le signe librement et volontairement.

18. Coordonnées de l’organisateur – Mentions légales

- Événement organisé par l’Office de Tourisme de La Plagne | Montchavin-Les Coches
- 3 rue des pommiers 73210 Montchavin
- Infos.montchavin@la-plagne.com
- 04 79 07 82 82